



Commune de
La Gaude

APPEL À PROJETS VILLE DE LA GAUDE

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

2024-2025

La commune de La Gaude lance, pour l'année scolaire 2024-2025, un appel à projets en direction de tous les organismes et toutes les personnes physiques qui souhaitent candidater à l'organisation d'activités culturelles et sportives (ACS) durant les temps périscolaires des écoles publiques.

Dans le cadre de cet appel à candidatures, les associations, les auto-entrepreneurs et les bénévoles sont invités à concevoir et formuler des projets d'activités périscolaires, en cohérence avec les principes éducatifs et les principes d'organisation de la commune.

En effet, la commune de La Gaude souhaite favoriser la découverte d'activités, en maintenant l'équilibre entre l'aspect sportif, culturel, et artistique, tout en s'appuyant sur les besoins de l'enfant et le respect d'un rythme équilibré entre activités et détente.

Pour ce faire, la commune a fait le choix de proposer aux enfants des activités culturelles et sportives sur le temps de la pause méridienne et après le dernier temps de classe. Ces activités devront être adaptées à leur âge.

Cet avis de candidature s'inscrit dans la volonté municipale, d'enrichir le temps périscolaire par l'apport de compétences spécifiques.

I. Les ACS, quels objectifs ?

Les activités se voudront avec comme axes prioritaires et comme objectifs :

- Favoriser une approche ludique des activités ;
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des enfants ;
- Apprendre aux enfants à se respecter, à s'écouter, à s'entraider.

Dans les domaines suivants :

- **Art et culture** : danse, approche du théâtre, de la mise en scène, arts plastiques, créations artistiques, peinture, poterie, autres
- **Sports** : découverte des sports collectifs, découverte de nouvelles pratiques, initiation aux sports

II. Les ACS, quel public ?

Le public ciblé se situe entre 6 et 11 ans.

Effectifs par groupe d'activité : entre 8 et 20 enfants.

III. Les ACS, quelle organisation ?

Lieux : Au sein des deux écoles élémentaires de la commune.

- Elémentaire Jean Monnet – Avenue Marcel Pagnol – Domaine de L'Etoile
- Elémentaire Marcel Pagnol – Rue Louis Michel Féraud

Jours : Le lundi, mardi, jeudi, vendredi hors vacances scolaires et jours fériés.

Horaires :

- o **Ecole Marcel Pagnol** : de 12h00 à 13h55 et de 16h30 à 18h30 (selon planning)
- o **Ecole Jean Monnet** : de 12h00 à 13h55 et de 16h30 à 18h30 (selon planning)

Durée de l'activité : entre 1 heure et 1 heure trente.

Date prévue pour le début des ateliers : **Lundi 23 septembre 2024**

Période d'exécution : Année Scolaire 2024/2025

Modalités d'intervention : La prise en charge du groupe se fait selon le planning établi, le midi dès 12h00, et le soir dès 16h30. Cette prise en charge comprend l'accueil des enfants dans la cour et la réalisation d'un pointage.

A la fin de l'activité l'intervenant conduit les enfants au portail et s'assure des personnes habilitées à venir les récupérer.

Les enfants inscrits en étude seront reconduits par l'intervenant et signalés à l'animateur référent pour qu'il puisse les noter.

Annulation et interruption de l'activité :

- L'activité ne sera pas mise en place si le nombre d'enfants inscrit est inférieur à 8
- L'activité sera suspendue en cas d'évènements extérieurs à la volonté de la Commune (grèves, fermetures exceptionnelles des écoles...)

IV. Les ACS, quels intervenants ?

Dans le cadre de cet appel à candidatures, les intervenants devront justifier d'une expérience avérée dans la mise en œuvre d'actions dans les domaines proposés ainsi que l'accompagnement des publics visés par les thématiques décrites ci-dessus.

V. Les ACS, quelles pièces obligatoires ?

Toute candidature devra comporter les pièces suivantes impérativement :

- Les statuts et présentation de la structure
- Les diplômes des intervenants
- Un extrait n°3 du casier judiciaire de moins de trois (3) mois des intervenants.

- Une attestation d'assurance couvrant les risques professionnels liés à l'activité exercée, en présence d'enfants mineurs
- La fiche « porteur du projet »

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Le dossier de candidature visé ci-avant ;
- La qualité du projet et des supports ludiques proposés ;
- Le tarif des prestations proposées ;

Ces candidatures seront remises par courrier :

**Mairie de La Gaude
Service Education Enfance Jeunesse
6, rue Louis Michel Féraud
06610 LA GAUDE**

Ou par mail adressé à l'adresse suivante : eej@lagaude.fr

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : Mardi 30 juillet 2024.

Informations et renseignements :

Madame Sandra ROUBAUD : eej@lagaude.fr ou 04.93.24.51.22